

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 41 (2004)
Heft: 1626

Artikel: Industrie pharmaceutique : déprime chez les médicaments
Autor: Escher, Gérard
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1019397>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Déprime chez les médicaments

La compétition effrénée entrave l'information indépendante sur les effets des antidépresseurs et autres anxiolytiques.

Selon *The Economist*, la réputation de l'industrie pharmaceutique a chuté aux États-Unis au point qu'elle doit faire appel aujourd'hui à l'industrie du tabac pour prendre conseil en matière de communication. Le retrait brutal d'un analgésique majeur, le Vioxx, les témoignages accablants au Sénat sur le dysfonctionnement de la pharmacovigilance (laxisme de l'État), une plainte du procureur général de New York contre Glaxo Smith Kline pour désinformation, ont finalement ébranlé ce bastion de la médecine moderne qu'est l'industrie pharmaceutique.

Le dysfonctionnement s'illustre particulièrement avec les médicaments psychotropes - antidépresseurs, anxiolytiques, somnifères - qui constituent aujourd'hui un poste majeur des ventes: en France par exemple, près de quarante millions de boîtes sont vendues chaque année.

La génération Prozac

Il n'en a pas toujours été ainsi et la haute scientificité qui entoure la mise au point des médicaments peut être trompeuse. Il a fallu d'abord inventer la déprime. «Il n'y a pas plus de gens qui vont mal que dans les années 1950 mais on leur a appris comment cela s'appelait, la dépression, et que des médicaments existaient» dit Philippe Pignarre, auteur de *Comment la dépression est devenue une épidémie* (La Découverte, 2001). Une nouvelle classe d'antidépresseurs, les SSRI (inhibiteurs sélectifs de la recapture de la sérotonine), comme le Prozac, qui produit moins d'effets secondaires (confusion mentale, troubles cardiaques) que leurs prédécesseurs arrive sur le marché au milieu des années huitante. La «génération Prozac» était née, et le nombre de sujets dépressifs a augmenté d'un facteur de mille en vingt ans!

Selon David Healy, auteur d'un ouvrage sur le sujet, ces antidépresseurs furent lancés alors qu'on savait déjà qu'ils étaient inefficaces pour la dépression clinique (sévère), que seules quatre études sur huit

avaient montré un effet meilleur que le placebo. Une fois la vente d'un médicament autorisée, la firme se voit devant un double défi: maximiser les ventes pendant la période de protection du brevet en cherchant notamment de nouvelles indications, et rapporter fidèlement tout effet secondaire non prévu. Autant dire que le conflit d'intérêt est maximal. Pour garantir les ventes, il faut recruter les porte-parole universitaires (par l'organisation de congrès etc.) et il faut «informer» les médecins (par les visiteurs de la firme).

Effets secondaires occultés

L'information non intéressée fait très vite défaut, par manque d'essais cliniques financés de manière indépendante et par manque de contact entre le monde des chercheurs et celui des médecins. En plus, la formation continue des médecins est quasi entièrement dans les mains de l'industrie pharmaceutique. Les voix indépendantes (telles que les «cercles de qualité» des pharmaciens suisses ou quelques revues) sont rarissimes.

Dans le cas du Prozac et de ces cousins, qui jusqu'à avis contraire restent des médicaments tout à fait recommandables, le reproche fait aux firmes, c'est d'avoir caché ou nié des résultats de recherche montrant que chez certains patients, et notamment les adolescents, les pensées suicidaires apparaissaient rapidement. Dès 1990, une

première étude soulignait ce danger. Il y a quelques semaines, la FDA (le Swissmedic américain) a finalement fait inscrire sur les boîtes un avertissement concernant le risque de suicide des adolescents.

Pourquoi avoir attendu quinze ans (et quelques procès?) C'est que les firmes paient les études cliniques effectuées dans le cadre de la pharmacovigilance. Elles sont donc propriétaires des données récoltées et peuvent décider de l'arrêt ou de la publication de ces essais cliniques. De nombreux essais ne sont donc jamais publiés (certains par manque de qualité scientifique, espérons-nous). Ce que le procureur général de New York a obtenu pour Glaxo, et que la Suisse devra sans doute inscrire dans une loi sur la recherche chez l'être humain, c'est l'obligation d'annoncer tout essai clinique au départ dans une base de donnée publique; à charge du sponsor d'expliquer pourquoi, le cas échéant, l'essai a été arrêté prématurément. ge

David Healy, *Let them eat Prozac*, NY University Press, 2004.

Le recueil de chroniques d'Anne Rivier, *Malley-sur-Mer*, est maintenant disponible dans toutes les librairies de Suisse romande.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Daniel Delley (jd)
Alex Dépraz (ad)
Gérard Eschler (ge)
André Gavillet (ag)
C-F. Pochon (cfp)
Olivier Simioni (os)
Albert Tille (at)

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Presses Centrales Lausanne SA

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 5863
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10

E-mail:
redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch
www.domainepublic.ch